

Projet de loi immigration : les sénateurs jurassiens votent ce texte qui cible les plus vulnérables...

Les deux sénateurs jurassiens, Clément Pernot (Les Républicains) et Sylvie Vermeillet (Union centriste) n'ont pas fait preuve d'une grande humanité en votant le projet de loi « *contrôler l'immigration et améliorer l'intégration* ». Le texte doit désormais être examiné par l'Assemblée nationale.

En votant le projet du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, après l'avoir durci sur plusieurs points, les deux élus jurassiens ont adopté des positions qui contreviennent à plusieurs points de la déclaration fondatrice de notre collectif qui alertait « *des dangers menaçant les valeurs humanistes, le droit au travail, le droit à un revenu décent, à une solidarité concrète, le droit à la santé, à la culture, à l'éducation.* »

Ils ont aussi ignoré l'avis de la Défenseure des Droits qui « *déplorait un projet qui ne tenait pas suffisamment compte de certains publics vulnérables* » et s'alertait « *d'un projet qui les cible particulièrement et tend à renforcer leur précarité* ».

Ils n'ont pas non plus tenu compte de la tribune du Pacte du pouvoir de vivre qui réclamait un « sursaut collectif » dans Le Monde en dénonçant « *une séquence qui bafoue les valeurs de la République* ». Ni entendu l'appel à la désobéissance et à continuer de soigner gratuitement les migrants en cas de suppression de l'aide médicale d'Etat signé par plus de 4500 médecins, ou encore l'appel de 3000 soignants pour la défense de l'AME.

En votant le texte, Mme Vermeillet et M Pernot se sont notamment prononcés pour :

- supprimer l'aide médicale d'Etat, à réinstaurer une amende (3750 euros) pour séjour irrégulier,
- durcir les conditions financières du regroupement familial,
- abaisser à 16 ans au lieu de 18 ans l'âge des enfants pour le regroupement familial
- précariser les étudiants étrangers en instaurant le versement d'une caution,
- supprimer plusieurs protections juridiques contre les décisions d'expulsion en amoindrissant le pouvoir des juges,
- durcir les conditions de l'obtention du droit d'asile,
- durcir les conditions d'acquisition de la nationalité française pour les jeunes ou par mariage...

Voir le détail sur le site du GISTI.

A noter que Mme Vermeillet, comme le groupe *Union centriste*, s'est opposée à la suppression du droit du sol proposée par M. Pernot et le groupe *Les Républicains* qui a, sur ce point, été mis en minorité. Ce faisant, la sénatrice jurassienne a contribué à empêcher une ignominie supplémentaire. Conduire un tel débat, adopter de telles mesures ne fait que conforter les idées d'extrême-droite et c'est une faute politique. Cette stratégie conduit aux résultats que nous pouvons constater lors des élections en Argentine et aux Pays-Bas.

Le collectif Fraternité et Vigilance sera particulièrement attentif aux positions que prendront les députées du Jura lors de l'examen du texte par l'Assemblée nationale. D'abord en commissions jusqu'au 3 décembre, puis en séance publique du 11 au 15 décembre.